

REGLEMENT INTERIEUR DU FOYER DES ELEVES

Le foyer se situant dans le collège, les élèves utilisateurs de la salle du foyer sont soumis au règlement intérieur de l'établissement.

- **HORAIRES**

Il sera accessible aux élèves de 12h50 à 13h30 les LUNDIS – JEUDIS .

- **PUBLIC CONCERNE**

Le foyer est un lieu réservé aux collégiens .

Un système de priorité est mis en place pour permettre aux élèves de profiter du foyer de façon la plus équitable possible.

Les LUNDIS le foyer sera réservé aux élèves de 6èmes et de 5èmes .

Les JEUDIS le foyer sera réservé aux élèves de 4èmes – 3èmes .

- **EFFECTIF**

Il ne peut y avoir plus d'élèves que de places assises.

L'effectif maximum sera de 15 élèves par heure d'ouverture .

- **MODALITES**

Comment s'inscrire ?

Les élèves doivent s'inscrire à la vie scolaire le jour même avant 12h lorsqu'ils veulent aller au foyer .

A 12h s'il reste des places vacantes tous les élèves , quel que soit leurs classes, peuvent s'inscrire pour aller au foyer le jour même.

Les élèves souhaitant faire leurs devoirs doivent aller en salle d'étude.

Déroulement du foyer

Le foyer est un lieu de détente, où l'on vient sans son sac pour ne pas gêner la circulation dans les tables. On n' y apporte ni nourriture, ni boisson ni sucreries, ni aucun objet électronique de valeur (MP3, etc.).

Le niveau sonore ne doit pas perturber le travail dans les salles alentours.

Une fois sortis les élèves n'ont plus le droit de rentrer dans le foyer à nouveau pendant un même créneau horaire.

Les élèves surveillant le foyer sont **les « arbitres » du foyer**. Ils décident des entrées et des sorties.

Un élève s'étant rendu souvent au foyer peut se voir refuser l'entrée au profit élèves s'y rendant moins souvent. Les arbitres l'en informeront et le lui expliqueront alors le jour même.

Tout manquement au règlement pourra être puni .

Si un élève chahute il sera exclu du foyer le jour même et aura une croix.

Au bout de 3 croix cet élève sera exclu des activités du foyer pour le trimestre et au bout de 5 croix il en sera exclu jusqu'au restant de l'année scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR DU FOYER DES ELEVES

Les élèves peuvent inscrire des idées de livres et de jeux sur un cahier de propositions qui se trouve dans l'armoire.

La salle du foyer peut être occupée par des activités extérieures sur réservation auprès du bureau de la vie scolaire.

Avant de quitter la salle les intervenants devront la remettre en ordre.

- **DEGRADATIONS**

Les élèves doivent respecter le lieu, mais aussi tout le matériel s'y trouvant.

Tout doit être remis en place avant de partir.

Si un élève dégrade volontairement ou par négligence un jeu, un livre ou tout autre objet du foyer (chaise, etc.) il devra le remplacer, ou en payer le prix de remplacement sur facture envoyée par l'intendante du collège.

L'équipe du foyer , le 26/09/2016